

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021 A 20H30**

Membres présents : BALLIGAND Sylvie, BERTHOY Cédric, CINQUIN Romain, CORNELOUP Danielle, DUMONT Ivan, DUPUIS Patrick, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, LARDY Jean-Paul, MALATIER Serge, RIZARD Corinne, RIZARD Fabienne, VOUILLON Denis.

Excusé(s) : JONDET Virginie

Absent(s) : /

Procuration(s) : Virginie JONDET donne procuration à Serge MALATIER

Secrétaire de séance : Romain CINQUIN

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

BATIMENTS COMMUNAUX

- **Maison de Santé Pluridisciplinaire : présentation et validation des devis de travaux**

Patrick DUPUIS présente les nouveaux devis suite aux dernières modifications :

- ROTAT CHARCOSSET : 6 901,50 € HT
- BONIN Jean-François : 4 208 € HT
- GEOFFRAY Emmanuel : 12 416,29 € HT
- PARAY LINO : 8 831,88 € HT
- VIDAL Alexis : 14 997,29 € HT
- GEOFFRAY Nicolas : 6 733,36 € HT

Le Conseil Municipal valide les devis présentés pour un total de 54 088,32 € HT. Patrick DUPUIS rappelle que les devis initiaux s'élevaient à 57 637,10 € HT.

- **Présentation de l'ATD et de ses missions**

Monsieur le Maire informe de la réunion du 19 février 2021 avec l'ATD (Agence Technique Départementale).

Monsieur le Maire rappelle que l'ATD apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage simple à ses collectivités adhérentes dans les domaines techniques (bâtiments, voirie, assainissement, urbanisme, énergie,...), avec un accompagnement complémentaire en matière juridique et de recherches des financements.

Le recours à ses services est soumis à une adhésion avec une cotisation annuelle. Chaque collectivité adhère pour ses propres compétences et pour la durée du mandat du conseil municipal.

L'adhésion de base permet de bénéficier d'un accompagnement en phase pré-opérationnelle jusqu'au choix du maître d'œuvre sur l'ensemble des champs de compétences de l'Agence. Pour les communes, la cotisation de base s'élève à 1€/habitant par an (plancher de 200 € et plafond de 10 000 €). La population de référence est la population légale totale en vigueur pour l'année en cours.

En complément, les adhérents peuvent bénéficier d'une assistance en phase opérationnelle, durant les phases d'études de maîtrise d'œuvre, de passation des marchés de travaux et de réception de l'ouvrage. Celle-ci est soumise à la souscription d'une option, avec le versement d'une cotisation complémentaire qui s'élève à 1,50€/habitant par an (plancher de 200€ et plafond de 10 000 € - qui s'ajoute à la cotisation de base).

Aucune autre facturation n'intervient en supplément de la cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer pour la durée du mandat à l'Agence Technique Départementale, avec renouvellement tacite, pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en phase pré-opérationnelle de base, dont la cotisation de base s'élève à 1 €/habitant/an.

VOIRIE

1) Serge MALATIER rend compte de la commission VOIRIE qui s'est tenue le 20 février 2021.

Des travaux sur les chemins suivants seront proposés à la commission de voirie communautaire pour l'année 2021 :

- Chemin de Martigny
- Chemin de Desmurs
- Route de la Prasle
- Route de Conditions
- Chemin des Vannes
- Route de Corcelles
- Route du Côté
- Route de Gillette, en dessous maison CROZIER (assainissement)
- Route de la Rivière
- Route de Charnée
- Route de Montrouan (assainissement)

2) Serge MALATIER et Denis VOUILLON font part d'un problème de débardage de bois sur le chemin de Meuroux. Les travaux de remise en état du chemin ont été effectués par l'entreprise chargée des travaux, mais ils ne sont pas satisfaisants et ne sont pas conformes à l'état des lieux initial.

Le Conseil Municipal demande la mise en place d'un règlement de débardage de bois sur tout le territoire communal.

3) Monsieur le Maire informe de son rendez-vous du 1^{er} mars 2021 avec Mme NIVET, Technicienne de la DRI (Direction des Routes et Infrastructures), pour différents points, notamment pour :

- Accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la maison de santé pluridisciplinaire ;
- Ralentissement des véhicules à l'entrée du bourg depuis la route de Montmelard ;
- Problème de la signalétique sur la route départementale n°25.

4) Corinne RIZARD fait part de la détérioration des trottoirs du lotissement du Champ du Montillet, probablement du fait qu'ils n'ont jamais été goudronnés et qu'il n'existe pas de seuil d'entrée dans les propriétés.

Cédric BERTHOY signale l'absence de parking dans le lotissement.

Le Conseil Municipal demande que chaque propriétaire gare leur véhicule sur leur propriété, et non sur la voie publique. Corinne RIZARD signale que les propriétaires ne peuvent pas stationner leur véhicule sur leur propriété en raison d'un manque d'espace.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux effectués dans un lotissement sont exclus de la compétence communautaire (la communauté de communes a la compétence pour toute la voirie revêtue, hors centre-bourg et lotissement).

Une vitesse excessive est également constatée au sein de ce lotissement.

5) Le Conseil Municipal accepte le devis de la SMG TITO d'un montant de 200 € HT pour la réalisation de 2 panneaux « *Pensez à nous, roulez tout doux* », qui seront installés sur la route du Mont Branchier afin de limiter l'excès de vitesse des véhicules sur cette voie.

6) Fabienne RIZARD indique la présence de nids-de-poule sur la route de Corcelles et rappelle le passage du bus scolaire pour les collégiens.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subvention reçues en mairie pour l'année 2021, et informe qu'aucune subvention n'a été allouée en 2020 en raison du renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre des années 2020 et 2021:

- Cantine scolaire Gibles-Varennes-sous-Dun : à déterminer après présentation du dernier bilan financier
- ADMR - GIBLES: 600 €
- Croix Rouge - Délégation LA CLAYETTE: 400 €
- Des Ailes pour Lilou : 400 €
- L'Envole (association de soins palliatifs) : 400 €

AFFAIRES DIVERSES

1) Patrick DUPUIS indique que la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) est en cours d'installation par l'entreprise LATHUILLIERE dans la salle du Foyer Rural.

Lors de cette installation, l'absence d'isolation (laine de verre) a été constatée à certains endroits du plafond, certainement due à la présence de fouines ou nuisibles. Une isolation renforcée est donc à envisager.

Aussi, l'entreprise TITO a installé la rambarde au niveau de la scène. L'agent technique communal peindra la partie fixe.

2) Monsieur le Maire informe que Mme Ghania MAHIEDDINE veuve BRAILLON ne veut plus vendre sa propriété sise « route d'Aigueperse ». Pour rappel, le Conseil Municipal avait accepté sa proposition pour l'achat de ses biens pour un montant de 130 000 € par délibération en date du 13 novembre 2020.

3) Marielle GORISSEN informe de son projet de création d'un jardin communal avec la participation de bénévoles.

4) Monsieur le Maire avise de sa rencontre avec l'entreprise PERRIER quant au dysfonctionnement du fourneau de la cantine.

Denis VOUILLON, ex-président de la cantine scolaire, indique que ce fourneau ne répond pas au réglage de la température demandée.

L'entreprise propose la fourniture d'un four électrique pour un coût de 7 467 € auquel s'applique une remise de 5 500 € étant donné que ce matériel est en exposition, et d'une armoire dont le coût est de 1 568,32 €.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise PERRIER d'un montant total de 3 535,32 € HT pour l'achat de ces deux équipements.

Au regard de l'interdiction de la vente des fours à gaz à partir de 2025, Fabienne RIZARD et Corinne RIZARD demandent de se renseigner au préalable quant à la conformité des plaques au gaz dans 4 ans.

5) Les compteurs Linky sont en cours d'installation sur la commune.

Cédric BERTHOY et Romain CINQUIN s'interrogent sur l'éventuelle modification des abonnements suite à leur installation. Monsieur le Maire précise qu'aucune modification ne sera effectuée lors du changement du compteur, selon les représentants ENEDIS.

6) La commission COMMUNICATION s'est réunie le 19 février 2021 pour étudier l'élaboration du prochain bulletin communal. La trame est présentée à l'assemblée.

La prochaine réunion de cette commission se tiendra le vendredi 12 mars 2021.

7) Position du Regroupement Pédagogique Intercommunal Bois-Sainte-Marie / Châtenay / Gibles / St Racho / Varennes-sous-Dun sur la compétence mobilité et notamment sur le transport scolaire pour les élèves de maternelles et primaires

Le Conseil Municipal délibère pour :

- le maintien en interne du RPI Bois-Ste-Marie/Châtenay/Gibles/St Racho/Varennes-sous-Dun de la compétence transport scolaire pour les élèves de maternelles et primaires par délégation de la région sous forme d'une convention de 4 ans (2021-2025) avec possibilité de prorogation.

- le maintien du même montant de financement annuel de la part de la région (45%) sur la durée de la convention (et ses éventuelles prolongations).

- sollicite la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne pour que cette dernière ne prenne pas la compétence « transport scolaire sur son territoire » pour les élèves de maternelles et primaires. Ainsi, la compétence transport scolaire pour les élèves de maternelles et primaires sera laissée aux communes ou syndicats par délégation de la région. La compétence pour le transport scolaire « collèges et lycées » restera de la compétence de la région.

8) Sylvie BALLIGAND demande la possibilité d'établir un avenant au contrat à durée déterminée de l'agent Isabelle BALLIGAND pour modifier son temps de travail ; cet agent réalise quotidiennement un temps de travail supplémentaire non rémunéré.

9) Cédric BERTHOY signale un problème de containers sur la place de l'Eglise : les deux containers existants ne suffisent plus pour collecter les ordures ménagères. Il demande ainsi la mise en place d'un ou deux containers supplémentaires dans un souci de salubrité.

Denis VOUILLON sollicite également le remplacement des containers au lieudit « Les Grands Moulins », qui sont détériorés.

10) Convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire : avenant

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu avec le Centre de Gestion de Saône-et-Loire une convention d'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire. Ce dispositif confie au Centre de Gestion, en tant que tiers de confiance, le soin d'assurer une médiation dans le cadre de certains litiges individuels opposant les agents publics à leur employeur en matière de gestion des ressources humaines. Cette démarche préalable s'impose aux agents, avant toute possibilité de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif et à peine d'irrecevabilité dudit recours.

La phase d'expérimentation de la Médiation préalable obligatoire, initialement prévue jusqu'au 19 novembre 2020, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 par le décret n°2020-1303 du 27 octobre 2020.

A ce titre, le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant de prolongation du terme prévu par la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2021.

11) Comptes-rendus commissions communautaires :

- Fabienne RIZARD : commission Enfance/Jeunesse/Famille portant sur les orientations budgétaires 2021 ;
- Cédric BERTHOY : commission Développement Durable portant sur les enjeux électriques : 50 % de l'énergie renouvelable sera produite sur le territoire d'ici 2050 ;
- Denis VOUILLON : commission concernant les équipements sportifs portant sur les orientations budgétaires 2021.

12) Serge MALATIER rend compte de l'assemblée générale du 21 février 2021 du Syndicat Refuge Fourrière de Gueugnon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20